

Département  
du Nord

-----  
Arrondissement  
Dunkerque

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
**ARRETE MUNICIPAL N° 260105AR003CB**

**Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue de la Libération à HONDSCHOOTE**

-----  
Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M. DUQUESNE Théo de réglementer le stationnement au n°60 rue de la Libération pour faciliter un déménagement,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

**ARRETE**

**Article 1°** : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 2 places de stationnement du Jeudi 08 janvier 2026 à 16h au Vendredi 09 janvier 8h face au n°60 rue de la Libération à Hondschoote.

**Article 2°** - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M. DUQUESNE Théo, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, le 05 janvier 2026

**Le Maire d'Hondschoote**  
**H. SAISON**

